

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV

MONTREAL, 29 JUILLET 1893.

No. 30

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposées à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

BONNES AMES

La charité est une vertu chrétienne, on dirait vraiment que ce n'est pas une vertu catholique.

Le village de la Côte-des-Neiges renferme une certaine classe de population besogneuse qui vit généralement de la charité des honnêtes et riches cultivateurs de l'endroit.

Autrefois, il n'y a pas longtemps encore, le Séminaire, qui doit venir en aide aux pauvres et aux invalides de l'Île de Montreal (Section 5) donnait \$200 à la municipalité de la Côte-des-Neiges pour son école.

Le Séminaire a, par économie, retiré cette allocation.

Par contre, ces messieurs faisaient chaque année cadeau aux pauvres du village du foin récolté sur le terrain attenant au cimetière de la Côte-des-Neiges et que l'on appelle le nouveau cimetière.

Grâce à ce foin, les pauvres gens trouvaient moyen de nourrir une vache pendant l'hiver, pour n'être pas absolument à la merci de la charité publique et de l'aumône.

Or, l'année dernière, le terrain du nouveau cimetière a été béni et, le croirait-on, cette année, le Séminaire a fait encore faucher le foin, mais sous prétexte que le terrain sur lequel il a poussé était consacré, il refuse de le donner aux pauvres pour nourrir leurs animaux et le brûle sous leurs yeux plutôt que d'en faire la distribution.

Ces pauvres gens n'avaient que cette ressource pour passer leur hiver et on la leur enlève dans un accès de fanatisme idiot.

Peut-on croire que le Christ miséricordieux, bon, charitable, secourable, ait jamais commandé un acte aussi inhumain sous prétexte de respect et de vénération ?

Non, de telles idées ne peuvent germer que dans les cervelles étroites qui ont remplacé le grand esprit chrétien par une exploitation réglementée et tarifée.

Allez donc voir un peu si les curés se gênent de faire manger le foin des cimetières à leur cheval gras et à leur vache grasse !

Pour les pauvres, par exemple, c'est autre chose.

DUROC.

LES BIENS DU SEMINAIRE

Nous continuons aujourd'hui l'étude commencée dans notre dernier numéro au sujet des biens du Séminaire et, comme dans notre précédent article, nous basons nos renseignements sur les chiffres et les documents officiels.

Quelle est la richesse du Séminaire ?

Nous avons vu que le Séminaire était maître et seigneur de la Seigneurie de Montréal, de celle des Deux-Montagnes, et de celle de Saint Sulpice, en vertu de l'acte 3 et 4 Victoria, Ch. 30, avec certaines obligations morales, sociales, et religieuses que nous avons décrites.

Les obligations financières étaient les suivantes :

(3) Le Séminaire était tenu de commuer.

(5) Le taux de la commutation était de un douzième.

(7) Les fonds provenant des commutations pouvaient rester en rente constituée.

(8) La commutation éteignait tous les droits.

(13) L'argent devait être placé en fonds publics et autres valeurs.

(ss. 2) Pas plus de \$120,000 ne pouvaient être placés en propriétés de rapport.

(ss. 3) Le reste devait être appliqué aux obligations de la corporation ou placé en propriétés ne rapportant pas de revenu.

Voici les principales conditions financières qui furent complétées par l'Acte relatif à la tenure seigneuriale.

C'est à l'aide de ce document que nous allons nous efforcer d'établir aussi exactement que possible la fortune du Séminaire, laissant de côté tout calcul fantaisiste.

D'abord, le Séminaire a reçu par voie de la Commission de Règlement de la tenure seigneuriale les sommes suivantes :

LODS ET VENTES.

Ile de Montréal	\$217,301.87
(en dehors de la ville)	
Lac des Deux-Montagnes	94,987.29
Seigneurie de St-Sulpice	64,430.96

	\$376,720.12

CENS ET RENTES.

Ile de Montréal (en dehors de la ville).....	\$47,033.25.
Lac des Deux-Montagnes.....	62,425.83
Seigneurie de St Sulpice.....	48,562.00
	<u>\$ 158,021.08.</u>

Ceci n'est que la bagatelle, le gros de la fortune du Séminaire provient des commutations dans la Cité de Montréal.

D'après les renseignements que nous possédons, il reste encore à peu près 25 pour cent de la Cité de Montréal qui n'est pas commué mais qui sera fatalement, forcément, commué.

L'évaluation actuelle de la cité est de \$146 000,000 d'après les derniers chiffres.

Il reste donc encore entre les mains du Séminaire à commuer \$34,500,000, des propriétés, qui commuées à 1-12 représentent un capital de

\$2,875,000

Maintenant, quelles sommes le Séminaire a-t-il déjà reçues pour commutations ?

La première évaluation de Montréal dont nous trouvons la trace à l'Hôtel-de-Ville date de 1868 et donne comme valeur de la propriété urbaine \$45,453,920, la dernière évaluation est \$146,000,000.

Pour être juste, et puisque la commutation s'est faite successivement, nous prendrons la moyenne de ces deux chiffres pour établir la valeur de la propriété qui a été commuée par le Séminaire.

Retranchons d'abord de la dernière évaluation le chiffre 25 par cent non commuées, soit \$34,500,000, il nous reste \$111,500,000.

La moyenne entre \$111,500,000 et \$45,453,920 est de \$78,477,000.

La commutation de 1-12 sur ce chiffre donne

\$6,540,000.

Ainsi, en ne tenant compte que de l'indemnité de tenure seigneuriale et des commutations dans la Cité de Montréal à percevoir ou perçues le Séminaire a touché, ou possède, comme nous pouvons le constater chiffres en mains

\$376,720.12
 158,021.08
 2,875,000.00
 6,540,000.00

 \$9,949,741.20

Cependant il ne faut pas oublier que les sommes reçues au cours des commutations l'ont été au cours de cinquante ans, ont été placées et remplacées et ont dû au moins doubler de valeur, ce qui permet d'ajouter au total, un nouveau chiffre de

\$6,540,000

Ce qui donne comme chiffre fondamental de la fortune du Séminaire, d'après ce qui saute aux yeux et dont nous avons les chiffres.

\$16,489,741.20

A six pour cent, l'intérêt de ce capital est de

\$989,324.46

Soit près de un million de revenu par année sur lequel le Séminaire ne dépense presque pas un sou, puisqu'il s'est débarrassé de toutes ses obligations et nous fait payer pour tout ce qu'il fait.

Zuze un peu, dirait le Marseillais, ce qu'il doit y avoir dans les coffres.

CHERCHEUR.

MONOPOLE ET MULTIPLICATION DES LIVRES D'ÉCOLE

M. Flavien Moffet, d'Ottawa, continué courageusement la lutte qu'il a entreprise pour amener la réforme des écoles séparées d'Ottawa.

Toujours avec la même vigueur et la même précision, il établit d'une façon irréfutable le bien fondé de ses plaintes et la possibilité des réformes qu'il indique.

Un de ses contradicteurs ayant nié que les Frères eussent accaparé le monopole des livres d'écoles, M. Moffet répond comme suit :

Vous dites que ce monopole n'existe pas. Moi je dis qu'il existe et je vais vous le prouver.

Vous dites que "le fait de tenir à la disposition facultative des élèves les fournitures indispensables ne constitue pas un monopole."

Je réponds que ce n'est pas ce fait qui constitue le monopole, mais c'est la condition principale que les

Frères imposent à ceux qui ont besoin de leurs services. Cette condition, vous la connaissez comme moi, c'est celle-ci. Les Frères ne s'engagent pas *sans leurs livres*; ces livres qu'ils composent, impriment et relient eux-mêmes, et qu'ils livrent au commerce. Cette condition, vous ne pouvez pas la nier, malgré votre masque, et si elle ne constitue pas un monopole de premier ordre, les mots n'ont plus de sens. Une fois donc armés du pouvoir d'imposer leurs livres dans les écoles sous leur contrôle, les Frères peuvent bien dire que l'achat des livres et fournitures dans les librairies qu'ils tiennent est *facultatif*. Mais c'est là jouer sur les mots; c'est de la casuistique de la pire espèce, car on sait, et tous les parents le savent mieux que vous, jusqu'où va cette prétendue *faculté* qu'on nous laisse.

Puis quand même cette faculté serait réelle, quand bien même les enfants auraient la liberté d'acheter leurs livres chez le libraire du coin, ne sont-ce pas toujours les mêmes livres et cahiers qu'il leur faudra acheter, livres que le libraire ou les Sœurs n'ont pu acheter que des Frères eux-mêmes ou de ceux qui les vendent pour eux, au prix du monopole. Et ces prix sont exorbitants lorsque l'on examine la valeur des livres, la pauvreté de leur impression et la mauvaise qualité de leur reliure. Ces livres comparés à ceux de la série d'Ontario sont vendus à deux fois leur valeur, qu'on les achète à la librairie de l'école, ou chez le libraire du coin.

Mais la vérité est que les libraires abandonnent peu à peu de tenir en magasin les livres et cahiers des Frères. Car il y a aussi les cahiers que les Frères manufacturent eux-mêmes, et dont ils imposent l'usage aux élèves, et sur lesquels ils font un bénéfice de 100 pour cent. Les libraires n'en veulent pas tenir de ces cahiers.

Dans ces conditions, on comprend que les Frères multiplient les livres d'école et ils ne s'en font pas faute.

Pour le prouver, M. Moffet publie le tableau comparatif suivant :

Pour votre information au cas, où vous ne l'auriez pas lue dans le temps, je répète aujourd'hui la liste, publiée il y a quelques semaines, des effets classiques exigés dans la deuxième classe de l'école La Salle. La voici :

2ÈME CLASSE.

EFFETS CLASSIQUES.

	cls
Cathéchisme	05
Evangiles	10
Histoire Sainte.....	25
Histoire du Canada.....	30
Lectures choisies.....	35
Elementary Reader.....	35
Traduction.....	35
Arithmétique (cours moyen).....	40

Géographie (cours moyen).....	50
Exercices orthographiques.....	35
Modèles d'écriture.....	12
Cahiers	20
Ardoise	07
Dictionnaire français.....	1.00
Livret	05

\$4.44

Soit un total de onze livres dans la deuxième classe, retenez bien ce chiffre et le coût.

Voici maintenant la quantité et le coût des livres nécessaires dans les écoles publiques d'Ottawa. Ces chiffres me sont fournis par le secrétaire du bureau des écoles publiques lui-même.

1ère CLASSE (classe inférieure).

1ère division, 1 livre.....	10 cents
2ème division, 1 livre	15 cents

2ème CLASSE.

1 livre	25 cents
---------------	----------

3ème CLASSE.

4 livres	95 cents
----------------	----------

4ème CLASSE (correspondant à notre deuxième).

5 livres	\$2.00
----------------	--------

5ème CLASSE (correspondant à notre première).

5 livres	\$2.25
----------------	--------

Voici tout de suite une preuve que l'on peut instruire les enfants, et les bien instruire, avec moins de livres que l'on nous oblige d'en acheter dans nos écoles. Dans les 1ère et deuxième classes, un livre seulement suffit dans les écoles publiques; dans nos écoles nos enfants ne sont pas sitôt sortis du *ba ba* que l'on commence à les charger de livres de toutes sortes; ce sont de petites histoires de çà, petites histoires de ça, petits exercices orthographiques, petites géographies, etc., quand bien même les enfants ne savent ni lire ni écrire.

Et pour tirer une conclusion pratique, M. Moffet demande que le bureau des Commissaires d'Écoles achète lui-même les livres et fournitures en gros.

Cependant l'apathie de ses concitoyens le désespère encore :

"Mais nos commissaires, dit-il, sont impuissants à apporter le remède au mal, parce qu'ils n'ont pas le nerf nécessaire pour amener les Frères à résilier la clause de leur contrat par laquelle ils s'engagent avec leurs livres, ou bien rompre leur engagement.

"Il nous faudra nous résigner à trainer encore pendant quelque temps le boulet du monopole, jusqu'à ce que le courant d'opinion en faveur des réformes que demandent les véritables amis de notre jeunesse, soit tellement fort, que ceux qui s'y op-

posent encore aujourd'hui avec quelque succès, ouvrent enfin les yeux, et se résignent à laisser s'accomplir l'évolution devenue nécessaire plutôt que de subir une révolution trop brusque, et partant dangereuse."

MAGISTER.

L'ÉDUCATION DE LA FEMME

Conclusion.

Nous avons vu les effets obtenus par le système d'éducation en honneur dans la Province, mais je ne suis pas excessif au point de soutenir que j'ai tracé l'invariable portait de la femme canadienne. Non seulement toutes les femmes ne ressemblent pas à mon modèle, mais je dois à la vérité de dire qu'il ne s'applique qu'à une petite minorité.

Cependant, comme il est possible de réduire encore cette minorité; comme il serait profitable à tous de faire disparaître ces imperfections, ces erreurs, ces anomalies qui rompent l'unité dans la famille; comme il est important de s'opposer à l'établissement définitif d'un type de femme dont la multiplication serait un péril pour notre société déjà si ravagée; comme notre sécurité nous commande de limiter le pouvoir de l'armée oisive que nous sommes assez niais pour entretenir grassement au détriment de notre bien-être, nous avons pensé qu'il était bon que certaines choses fussent dites. Nous les avons peut-être exposées avec une trop rude franchise, un peu de brutalité même mais nous savons par expérience que ce procédé a, l'avantage de s'imposer à l'attention, et rien n'est plus digne de l'occuper que cette question.

Nous savons que nous n'avons rien à attendre du clergé, au point de vue des réformes que le progrès impose aux races actives; nous savons que le gouvernement ne conçoit pas le trône sans l'autel; nous savons encore qu'une grande partie de la population est inerte. Il ne reste donc qu'un nombre limité de combattants, mais comme ce nombre est constitué par les intelligents et les affranchis, cela forme une élite invincible à qui le triomphe sera assuré si elle persiste dans ses revendications.

Que les hommes qui savent vouloir se mettent à la besogne; qu'ils exigent la reconnaissance sans réserve de leur autorité paternelle; qu'ils ne se laissent pas voler le droit de l'exercer et qu'ils ne le délèguent à personne. Cette autorité du père et de l'époux doit être exercée judicieusement, sans rigueurs inutiles et sans défaillances maladroites, mais il faut l'affirmer en toutes circonstances et ne jamais laisser un étranger prendre de l'empire sur votre femme et sur vos enfants.

La loi interdit aux parents, tout attentat à la digni-

té de leurs enfants ; les professeurs ne manquent pas de faire connaître à leurs élèves cette particularité. Aussi, si pour une faute d'espièglerie un père frappait publiquement son enfant ou lui imposait une punition avilissante, la loi pourrait intervenir et employer tous les moyens coercitifs en son pouvoir pour l'obliger à respecter ses prescriptions. J'ai entendu plusieurs fois des enfants mal élevés défier leur père de porter la main sur eux, sous menace de la police !

Rue Amherst, dernièrement, un père de famille ayant reçu des plaintes au sujet de son galopin de fils qui s'amusait à cracher sur les passants, le menaçait d'une correction ;

— « Oui ; ben tape moué, toué ; T'as pas droâ, j'te fais prendre ! »

Et le papa, convaincu, rengaina sa volée. Et le jeune morveux continua ses facéties expectorantes.

Seulement, le lendemain, à l'école le même polisson recevait héroïquement une raclée numéro un administrée dans les règles par le *Cher Frère* irrité d'un manque de mémoire ou d'une intempérance de langage.

Dans d'autres établissements, les fonctions de père fouettard appartiennent au principal ou à un délégué spécial. Le maître qui a une punition à infliger, envoie l'élève au bourreau qui, sans savoir pourquoi souvent, rosse l'enfant ou le jeune homme le plus consciencieusement du monde.

Ainsi la loi et les usages s'opposent à des châtimens corporels violents ou de nature à blesser la dignité des enfants. Les pères se soumettent à cette sage disposition, à laquelle du reste les enfants sauraient les rappeler, mais les formateurs de citoyens n'en tiennent nul compte. Ce mépris des lois et du droit naturel n'est pas la manœuvre la moins habile. De la sorte, leur supériorité sur le père est évidente, et leur pouvoir s'augmente de tout le prestige qu'ils enlèvent aux parents.

Si bien des femmes sont telles que je les ai décrites cela tient autant à leur éducation qu'à celle des garçons. Nos maîtres ont combiné les deux systèmes. D'un côté l'aveuglement, de l'autre l'obéissance. La femme a été dressée à ne prendre les intérêts matériels et moraux de son ménage qu'après avoir satisfait aux intérêts cléricaux, et l'homme a été dressé de façon à tout supporter sans révolte. Il est temps que cela finisse. En attendant que nos jeunes filles soient élevées dans la connaissance du rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la vie ; en attendant qu'on leur enseigne leurs devoirs, c'est à l'homme, père, frère ou époux, qu'il appartient de réagir.

La lutte est entamée, ardente, implacable. Ce ne sont plus des libertés, parfois douteuses, que nous vou-

lons conquérir ; c'est notre bonheur conjugal et celui de nos enfants ; c'est la paix de notre foyer ; c'est la prospérité de la famille par le travail, c'est l'assurance d'une vieillesse à l'abri du besoin ; en un mot, c'est la liberté de nous gouverner selon les règles de la probité, de l'honneur, de la morale, mais aussi selon notre volonté.

Nous ne voulons plus admettre que des gens qui ne travaillent pas, qui ne produisent rien, aient à eux seuls tout le bénéfice de nos sueurs et de nos veilles ; nous ne voulons plus admettre que ceux qui ont rejeté les soucis matrimoniaux viennent régenter nos ménages ; nous ne voulons plus admettre que ceux qui refusent d'avoir des enfants prétendent diriger les nôtres. Nous sommes las d'être esclaves, las de souffrir, las de payer. Coupons les vivres, fermons la bourse si nous n'avons pas le droit de contrôler les dépenses qu'on nous impose ou de décider de l'emploi des sommes que nous versons.

Rien n'est plus simple. La révolution nécessaire s'accomplira ainsi sans secousses, sans déchirements. Les innombrables communautés qui affament le pays, constatant que le filon est épuisé, plieront bagage et iront voir là-bas s'il y a d'autres brebis à tondre. Nous ne conserverons ici que nos prêtres ; servants de l'autel, ils ont le droit d'en vivre et nous ne leur marchanderons pas plus que par le passé nos deniers à cette fin. Seulement les couvents somptueux qui brûlent comme un paquet d'allumettes et qui, valant un million sont assurés pour cent mille dollars, il n'en faut plus. Il n'en faut plus, à nos frais du moins.

En attendant le jour proche où ces réformes s'accompliront, envoyons nos filles dans les écoles, les académies dirigées par des dames laïques. Mères de famille, elles sont beaucoup plus aptes à préparer une génération nouvelle. Expérimentées, elles peuvent mettre en garde les jeunes filles contre les déceptions et les dangers réels de la vie, sans verser dans une exagération mystique. Bonnes chrétiennes, elles sauront inculquer à leurs élèves la pratique des trois vertus théologiques sans leur persuader que la récitation du rosaire suffit au salut. Diplômées, c'est-à-dire offrant des garanties de savoir, elles apprendront à nos filles ce qu'il convient qu'elles sachent pour tenir leur rang dans le monde.

Je ferai incessamment une revue comparative des programmes en usage dans les couvents et dans les académies des dames laïques, et après la comparaison des programmes, je ferai celle des tarifs. Il faudra alors être affecté d'une incurable cécité pour ne pas voir où se trouve l'intérêt bien entendu des familles et la sécurité pour l'avenir des enfants. LUPUS.

MIRACLE

Une anecdote que l'on me raconte sur Mgr Freppel.

A dîner, à Angers, à l'évêché, on causait, en 1871, des apparitions, des croix rouges sur les vitres et autres miracles qui, après la guerre, furent si fort à la mode.

— Cette nuit même, dit alors Mme Freppel, la mère du prélat, j'ai rêvé de croix de sang.

— Oh ! je vous en prie, ma mère, interrompit vivement Mgr Freppel, pas de miracle chez moi !

Le mot est joli.

CONTEUR.

ETRANGERS

Le plus grave reproche que nos adversaires aient jamais trouvé à faire au CANADA-REVUE était la présence dans les rangs de ses rédacteurs de plusieurs français qui nous prêtent leur habile et dévoué concours.

Nous ne nous sommes jamais défendu contre cette accusation injuste mais nous avons attendu, patiemment comme toujours, notre revanche.

La *Vérité* qui s'était faite le véhicule de ces sottises accusations est obligée de demander grâce pour un de ses amis auquel M. Tarte a rappelé non pas qu'il était français, mais qu'il était depuis trop peu de temps dans le pays pour connaître les questions qu'il voulait traiter *ex cathedra*, c'est-à-dire en posant au dogme.

Cependant recueillons quelques vérités égarées dans le journal du même nom, qui pourront nous servir à l'avenir :

Ouvrier de la onzième heure, M. Cochard, un français, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que tout autre citoyen.

Je dirai plus :

Il a plus de droits que ceux qui ont trahi toutes les causes.

L'ouvrier de la onzième heure, qui agit sincèrement, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres.

La minorité a toujours eu et a encore le droit de protester contre tout ce qui ne lui semble pas raisonnable.

Que cette minorité soit composée de nouveaux venus ou d'autres, cela ne fait rien à la question.

Il y a une manière plus digne de répondre à un homme respectable quand on a la raison de son côté. C'est de lui prouver qu'il a tort.

M. Cochard, prêtre catholique, français d'origine, a bien voulu se faire canadien-français.

Il mérite des égards.

Nous espérons qu'il en sera à l'avenir de même pour les laïques.

MARC SAUVALLE.

LUGUBRE DECOUVERTE

On lit dans le *Courrier des Charentes* du 10 juillet :

Il y a trois ans, M. l'abbé Laporte, âgé d'une soixantaine d'années, qui pendant longtemps a été missionnaire dans nos colonies, était venu fixer sa résidence à Pau où il vivait très retiré dans un appartement garni.

Il y a quelque temps, il tomba malade et mourut il y a un mois. Avant de mourir, il recommandait à sa bonne de mettre dans son cercueil une boîte qu'il possédait. Cette dernière volonté ne fut pas exécutée.

Hier, dans l'après-midi, M. Fargon, greffier de la justice de paix du canton Ouest, accompagné d'un Père jésuite, se rendit au domicile du défunt pour procéder à l'ouverture de cette boîte.

Quelle ne fut pas leur surprise quand on vit que, richement capitonnée à l'intérieur, elle renfermait une tête de femme brune, paraissant âgée de trente-cinq ans, qu'encadraient de très beaux cheveux très bien conservés.

Au-dessus de la tête se trouvait une lettre enfermée dans une enveloppe cachetée.

Au dire de la bonne, l'abbé s'enfermait souvent à clé dans sa chambre et mettait sur la table un objet qu'elle n'a jamais pu reconnaître, mais qu'elle suppose être la tête, et le contemplait pendant des heures entières. Une enquête va être ordonnée.

PROGRES

Monseigneur Bégin a béni l'Union Sardinienne de Kamouraska, et a prononcé un joli discours au cours duquel nous trouvons le passage suivant :

" *L'Eglise, a-t-il dit, n'est pas hostile au progrès matériel ; loin de là, elle le bénit.*"

C'est bien joli cela ; que l'église bénisse le progrès matériel, cela se conçoit, elle y trouve son compte

Ce que nous aimerions à lui voir bénir et encourager, c'est le progrès spirituel et intellectuel.

Mais, là, on se tait.

LIBÉRAL.

M. Tardivel disait l'autre jour :

"M. Laurier a le tort de ne pas être *pratique*."

Le lendemain il disait avec Son Honneur le juge Jetté :

"Dans ce siècle il suffit qu'on dise que telle ou telle idée est *pratique* pour que bien des gens l'acceptent sans prendre la peine de l'examiner."

Aujourd'hui il répond :

Il faut pourtant s'entendre, une bonne fois, sur ce mot pratique dont on abuse tant de nos jours.

Voilà qui est rudement notre avis.

Commencez donc, M. Tardivel !

TOLERANCE

La *Vérité* contient sur la tolérance un article où nous trouvons ce qui suit :

Les catholiques du Canada, là où ils sont en majorité, sont parfaitement tolérants. Ils ont même une notion exagérée de ce qu'exige la tolérance. Non seulement ils ont grand soin de ne molester en rien les protestants dans les endroits où ceux-ci se trouvent en minorité, mais ils les comblent de faveurs et de prévenances. *Ils vont même jusqu'à commettre la coupable folie de se mêler aux conventions protestantes!*

Pourquoi toujours s'en prendre aux catholiques canadiens lorsqu'ils font preuve d'un peu d'émancipation et de liberté.

Ce que font là les catholiques canadiens intelligents n'est-il pas la suite des grands exemples donnés par les chefs de la religion ?

Pourquoi leur reprocher d'assister aux conventions protestantes quand le Père McGlynn, frais sorti des bénédictions pontificales, a pris part au Prohibition Park de Staten Island, à une grande réunion prohibitionniste présidée par des protestants, et à laquelle il a été présenté par un pasteur protestant de Brooklyn, le Dr. L. K. Funk ?

Pourquoi leur reprocher de combler les protestants de faveurs et de prévenances lorsque nous lisons ce qui suit, dans la *Croix* ?

À l'occasion de leur mariage, Sa Sainteté le pape Léon XIII a fait au duc de York et à la princesse May, cadeau d'un superbe bijou en or sortant des ateliers de Signor Fransoni, qui fait la rose d'or chaque année.

N'oublions donc pas que les médailles jubilaires de Léon XIII portent ces deux mots qui sonnent si mal à la hiérarchie de notre pays :

Progrès et Tolérance.

JUSTUS.

UN MOT DUR

Quelqu'un demandait, à M. Steeg, l'éminent délégué français aux fêtes de la St. Jean-Baptiste, s'il croyait que nous étions en retard sous le rapport de l'éducation, et voici sa réponse textuelle :

— Non, vous n'êtes pas en retard, car le mot retard comporte une idée de locomotion; non, vous ne pouvez être en retard, *vous êtes arrêtés.*

Le mot est dur, mais on conviendra qu'il peint la situation d'une façon saisissante.

PATER FAMILIAS.

MON TESTAMENT

Le *Figaro* vient de publier sous ce titre une superbe page inédite de M. Hyacinthe Loyson, ou, pour parler le langage populaire, du Père Hyacinthe.

Pour éviter tout malentendu et toute condamnation hâtive, nous faisons précéder cette publication des mêmes réserves qu'a faites l'organe du Comte de Paris, le défenseur du trône et de l'autel.

Peut-être trouverons-nous ainsi les mêmes grâces que le *Figaro* devant nos censeurs :

"C'est son *Testament*, extrait d'un volume en préparation. Nous n'avons pas besoin de dire que le CANADA-REVUE fait toutes ses réserves sur les doctrines développées dans cet exposé où personne ne méconnaîtra du moins un style admirable, et une éloquence pénétrante. C'est à ce titre surtout que nous publions le *Testament* de celui qui fut le Père Hyacinthe, et aussi parce qu'on s'y trouve transporté dans un ordre de pensées fort différent de nos préoccupations quotidiennes, parce que, enfin, à travers les erreurs dogmatiques de l'auteur on sent — il faut bien le dire — vibrer une profonde sincérité."

PARIS, le saint jour de la Pentecôte,

21 mai 1893.

Ceci est mon testament :

Les jours de l'homme, selon le Psalmiste, sont de soixante-dix ans. J'en ai soixante-six. J'attends donc, au bord de ma tombe, l'arrêt du Dieu qui nous jugera tous.

À dix-huit ans, pour devenir prêtre, je me suis arraché à tout ce que j'aimais en ce monde, à tout ce que j'y rêvais. À trente ans, pour devenir moine, j'ai quitté Saint-Sulpice, la grave et douce famille sacerdotale que je m'étais choisie. Douze ans plus tard, revenu de beaucoup d'illusions sincères, mais

funestes, je brisai en plein succès, je peux dire en pleine gloire, ma carrière de prédicateur ; je descendis volontairement de la chaire de Notre-Dame pour combattre à visage découvert le pire des césarismes, celui du Pape, la pire des illusions, celle de la perfection monacale.

Je fus excommunié, je restai catholique. Le Pape peut séparer de l'Église visible à laquelle il préside, non de l'Église invisible dont le Christ est le chef. J'allai jusqu'au bout des saintes revendications de la liberté chrétienne, et trois ans après mon excommunication, je me mariai en demeurant prêtre. J'accomplis, ce jour-là, l'acte le plus logique, le plus courageux, j'allais presque dire le plus chrétien de ma vie.

Tout cela s'est succédé dans une trame brisée, douloureuse, contradictoire, en apparence du moins, mais, en réalité, ferme et progressive comme les développements de la conscience et comme les desseins de Dieu.

Si j'avais à recommencer mon existence, en passant par les mêmes états d'âme comme par les mêmes circonstances extérieures, je voudrais refaire ce que j'ai fait. J'en emporte avec confiance la responsabilité au Tribunal du souverain juge.

Mes fautes sont ailleurs, elles sont nombreuses, et j'invoque sur elles l'infinie miséricorde. Mais, ici, j'en appelle seulement à la justice.

Ma vie entière a été consacrée à deux causes que je n'ai point séparées, celle de la France et celle de l'Église. J'ai aimé passionnément la France, mais le vrai patriotisme n'a rien d'égoïste ni d'envieux ; j'ai aimé ma patrie dans cette Europe dont elle est une province, comme l'Europe elle-même est une province du monde. Je suis trop chrétien, trop catholique dans le vrai sens du mot, pour n'être point cosmopolite. Même après l'affreuse guerre de 1870, je suis demeuré tel. Le réveil des nationalités, qui enthousiasma ma jeunesse, et qui fut en partie l'œuvre de mon pays, n'a tourné contre nous que pour un temps, je l'espère, et par l'abus qu'en ont fait des hommes d'État, les uns imprévoyants, les autres perfides.

Ce sont ces grands coupables qui ont conduit l'Europe, métropole encore aujourd'hui du christianisme et de la civilisation, au-devant de la ruine dont, voici un siècle et demi, la menaçait Montesquieu : "L'Europe périra par les hommes de guerre." Guerre entre les nations et guerre entre les classes, militarisme et socialisme à outrance, double barbarie près de laquelle celle du cinquième siècle était presque une idylle et dont un miracle de sagesse et de vaillance morale peut seul nous préserver.

La République, dont on faisait une panacée, n'a point guéri la France, et la Providence, en laissant à cette noble forme de gouvernement une durée si longue avec des résultats si médiocres, semble avoir eu pour fin de détruire l'espèce de superstition dont elle était l'objet. La République n'est pas plus un dogme qu'elle n'est une hérésie. En Angleterre ou en Italie, par exemple, la royauté constitutionnelle lui est préférable. Tout cela est relatif, et il n'y a d'absolu, en

ces matières, que la liberté sous l'autorité et le progrès dans l'ordre. Or, aujourd'hui, en France, il n'y a qu'une République, bien comprise et bien administrée, qui soit capable de nous assurer ces grands biens.

Après la chute effroyable de l'Empire, après la déconsidération méritée de tous les partis monarchiques, après l'incapacité constatée de tous les prétendants, la République est le seul gouvernement, je ne dis pas durable, mais possible ; la seule digne qu'on puisse encore opposer à l'anarchie ou à la réaction également menaçantes, le seul instrument qu'on puisse employer efficacement pour réaliser enfin les réformes et les progrès toujours promis et toujours différés.

Mais je ne crois pas à la République positiviste et athée, même après l'alliance que le Pape vient de contracter avec elle. Le Pape et le Tsar ne sauraient suppléer à la conscience et à Dieu.

Il serait triste, pour ceux qui l'aiment, de voir la France se survivre indéfiniment de la sorte. Aurait-elle donc la destinée du Rhin qui, après avoir été un fleuve magnifique, finit dans un marais ?

La plus grande coupable, toutefois, n'est pas la France, mais l'Église. L'Église pouvait sauver la France et le monde, parce qu'elle a l'Évangile, et par conséquent les promesses de la vie présente en même temps que celles de la vie à venir. Au lieu de cela, qu'a-t-elle fait ? Elle n'a cessé de rêver du pouvoir temporel et des réactions cléricales, y compris celle qu'elle dissimule assez maladroitement, à cette heure, sous le masque de la République catholique et du socialisme chrétien. Elle a étouffé dans les âmes l'adoration en esprit et en vérité que lui a léguée son divin fondateur, comme l'essence même de sa religion, et elle s'est ingéninée à y substituer des pratiques puériles, des légendes grotesques, des pèlerinages d'autant plus populaires, hélas ! qu'ils sont plus païens.

Sauvez Rome et la France,
Au nom du Sacré-Cœur.

On n'a rien sauvé de la sorte, on a achevé de tout perdre, en développant dans des proportions véritablement inouïes les deux fléaux qui s'engendrent l'un l'autre et qui nous dévorent : le fanatisme et l'irréligion.

Vous avez le zèle de Dieu, puis-je dire à mes coreligionnaires, comme Saint Paul le disait aux siens ; vous avez le zèle de Dieu, mais vous ne l'avez point selon la science, et c'est à cause de vous qu'est blasphémé le nom qui devrait être béni par toute la terre !

Je n'ai jamais renié le catholicisme. Je n'ai jamais répondu par l'anathème ou par l'injure aux injures et aux anathèmes dont j'ai été l'objet. J'ai espéré contre l'espérance. J'ai dit qu'un jour, peut-être, un successeur de Pie IX et de Léon XIII s'élèverait au-dessus de l'opportunisme du second comme de l'intransigence du premier, pour devenir un vrai réformateur, et qu'il réformerait et transformerait l'Église, à commencer par la papauté, et qu'il ouvrirait l'ère des temps nouveaux. Ce serait un miracle, je le sais, mais autant je repousse les faux miracles, autant

j'implore les vrais. Eh bien ! si Dieu, qui peut tout, suscitait un tel pape, le monde n'aurait pas vu un aussi grand homme depuis les prophètes et les apôtres, ni un aussi grand jour depuis celui de notre rédemption !

Seulement, la nuit dure toujours, elle s'épaissit même, malgré quelques lueurs trompeuses, et c'est en vain que nous crions à la sentinelle d'Israël : "Gardien, où en est la nuit ? Gardien, où en est la nuit ?"

Qu'il soit un enthousiaste ou un diplomate, le gardien ne voit pas. Ce n'est point à des yeux bandés par l'infailibilité du passé que peut luire l'aurore de l'avenir.

Pour moi, j'ai travaillé toute ma vie dans cette nuit, guidé par l'obscur clarté qui ne s'éteint jamais dans le cœur des croyants. Après comme avant le Concile du Vatican, j'ai appartenu aux mêmes causes, celle de la conservation catholique, mais celle aussi du progrès religieux et social. Dieu s'est servi de moi pour fonder deux Églises, l'une à Genève, l'autre à Paris. Je viens de remettre celle-ci entre les mains de l'archevêque d'Utrecht, contribuant ainsi à implanter en France un épiscopat dont Rome ne conteste point la succession apostolique et qui commande le respect par ses vertus comme par sa doctrine.

L'Église d'Utrecht se réclame de l'ancienne foi catholique et repousse la qualification de janséniste. Je fais comme elle. Admirateur de notre grande école de Port-Royal, je n'en méconnais pas les côtés défectueux. Son christianisme était trop rigide et trop sombre, pas assez conforme à la belle maxime de Saint Thomas d'Aquin : "La grâce ne détruit pas la nature, mais la perfectionne."

Les prêtres hollandais ne viennent pas ici pour y fonder une annexe de leur propre Église, mais pour nous seconder, avec un désintéressement égal à leur zèle, dans la restauration de l'ancienne Église de France, à laquelle leurs plus chères traditions les rattachent. Ils comptent se retirer dès que nous pourrions nous suffire et avoir un évêque français.

Puissent le Parlement et le gouvernement d'alors abolir ou modifier le Concordat qui nous enchaîne, et rendre possible aux gallicans et aux libéraux, qui sont de beaucoup les plus nombreux parmi les catholiques, la constitution d'une Église véritablement nationale !

Quoi qu'il advienne à présent de moi, mon œuvre est faite. Je n'aurai pas vécu en vain.

Déchargé des soins pastoraux, s'il me reste encore quelques années de travail sur cette terre, je veux les consacrer à la libre prédication de la réforme catholique en France.

Et ici, qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas du simple rejet de quelques dogmes nouveaux ou même anciens, aussi contraires à l'histoire et au bon sens qu'à l'Évangile ; ni de l'acceptation de certaines réformes liturgiques ou disciplinaires, très importantes d'ailleurs, telles que la liberté de la confession pour les laïques et du célibat pour les prêtres. Il n'est pas question de la résurrection, impossible du reste autant qu'insuffisante, du gallicanisme de Bossuet, pas même de

celui qui a inspiré les conciles de Constance et de Bâle, ni de celui, plus ancien et plus radical encore, qui a précédé les fausses décrétales.

Les catholiques romains prétendent nous ramener au moyen-âge, qui fut une très grande époque. Les protestants orthodoxes se contenteraient du seizième siècle, qui fut grand à sa manière aussi. Il ne faut pas que les réformateurs catholiques rêvent, de leur côté, un retour en arrière, comme si le christianisme avait dit son dernier mot dans les sept conciles orientaux, tout vénérables qu'ils sont, et comme si Byzance devait remplacer Rome par une autre infailibilité et par une autre immobilité !

Malheur aux Églises qui regardent en arrière, comme la femme de Loth ! Comme elle aussi, elles seront changées, si elles ne le sont déjà, en statues funèbres !

Sans doute il faut tenir au passé fortement, pieusement, ardemment, par la tradition divine de nos origines. Dans le passé judéo chrétien est notre point de départ et, dans la foi qu'il nous a léguée, notre point d'appui. Soyons-y fidèles, mais sans oublier que notre point d'arrivée est ailleurs, dans le grand avenir qui s'ouvre devant nous et sans lequel le passé n'aurait plus sa valeur.

Aux premiers chrétiens, gens simples et sans lettres, ni même aux apôtres, qui étaient du nombre, Dieu n'a pu découvrir les vérités que des hommes de cette trempe ne pouvaient porter. Jésus-Christ l'a dit en termes exprès, et il a ajouté que l'Esprit conduirait un jour son Église dans toute la vérité et lui ferait connaître les choses à venir. Sur quoi Saint Augustin, ce vieux maître de l'orthodoxie, remarque qu'il y aurait "une très absurde témérité" à soutenir que la vérité éternelle ne peut se communiquer aux hommes avec plus d'abondance qu'elle ne l'a fait jusqu'ici.

Évidemment, les communications nouvelles ne seront jamais en contradiction avec les anciennes. La vérité ne contredit pas la vérité, même en la dépassant : elle l'explique et la complète.

Pour moi, plus j'y réfléchis, plus je me persuade que le christianisme catholique touche à une transformation profonde. Il semble que l'Éternel ait dit une seconde fois, comme dans le prophète : "Voici que je vais créer de nouveaux cieux et une nouvelle terre, et l'on ne se souviendra plus des choses passées, car elles ne remonteront plus dans le cœur."

Nous garderons religieusement les oracles des prophètes d'Israël et des apôtres du Christ, les enseignements de tous les saints inspirés des deux Testaments ; mais nous ne confondrons plus, comme on l'a fait trop souvent, la parole de Dieu avec l'alliage humain dont une saine exégèse la dégage chaque jour. Sans aucun doute, Dieu a parlé aux hommes, mais il leur a parlé par d'autres hommes, appartenant à une race grossière, à des temps relativement inférieurs, quelquefois même barbares. Dieu ne peut se manifester autrement en ce bas monde. Il respecte les lois de la psychologie et celles de l'histoire, puisqu'il en est l'auteur. Et c'est d'une telle révélation que Saint Paul, l'un de ses plus illustres organes, n'a pas craint

de dire : "Ce que nous avons maintenant de science et de prophétie est très imparfait, mais quand sera venu ce qui est parfait, tout ce qui est imparfait disparaîtra... Lorsque je suis devenu homme, j'ai cessé de penser et de parler en enfant." Et Saint Paul dit encore : "La lettre tue, mais l'esprit vivifie.

(à continuer.)

L'AVENIR

V

NOTRE GRAND'ROUTE NATIONALE

(Suite)

Le producteur canadien n'a pas seulement à supporter une plus lourde dette, il subit encore dans la concurrence qu'il doit faire au producteur américain, le désavantage de taux de chemins de fer excessifs et de la non-existence d'une loi comme l'Acte du commerce entre Etats des Etats-Unis, qui lie les compagnies de chemins de fer et assure au public un traitement loyal. Pratiquement, il n'y a que deux lignes à l'ouest de la Pointe Lévis, le Grand Tronc et le Pacifique. Ces deux lignes ont reçu du peuple en argent ou en équivalent pas beaucoup moins de \$130-000,000, en comptant les subventions des petites lignes qu'elles ont absorbées. Néanmoins, elle se font payer des prix exorbitants pour les passagers et les marchandises, particulièrement dans les endroits où il n'y a pas de concurrence.

Les plaintes des cultivateurs du Nord-Ouest contre le Pacifique ont été principalement exprimées à une réunion de cultivateurs tenue le 14 mars, à Moosomin, et dont le *Globe* a fait un rapport spécial. Le président de la Société d'Agriculture de Moosomin a dit dans son discours :

"Le surplus de nos produits de fermes est envoyé principalement dans la Colombie Anglaise, et nous payons près de deux cents par livre de fret — presque autant sinon plus, que le fret ne coûte de Montréal à la même destination, c'est-à-dire presque deux fois la distance.

"Pour notre blé, il nous faut payer environ 30 cents par boisseau, par terre, pour les différents points d'Ontario. C'est, proportion gardée, plus qu'il n'en coûte pour le blé américain par la ligne du Sault.

"On nous fait payer 16 1-5 c. par boisseau de blé de Winnipeg à Fort William, 426 milles, tandis que de St-Paul à Chicago, sur la même distance, les Américains ne payent que 12c le boisseau.

"Pour un char de viande de bœuf, 20,000 livres, de Moosomin à Port-Arthur, 650 milles, le fret est de \$256 et pour Montréal, 1,000 milles plus loin, le taux, pour la même quantité, est de \$542.

"Pour les objets introduits dans le pays, sauf les effets des colons, les taux sont encore plus élevés et les taux locaux sont excessifs, sans compter qu'ils établissent une différence à l'égard des endroits où il n'y a pas de concurrence.

"Nous, Canadiens, nous avons à porter notre part des énormes responsabilités encourues pour aider la construction du Pacifique et nous devrions avoir droit à des taux minimes; s'il y a des avantages, ils devraient être en notre faveur au lieu des Américains. Il me semble que l'Assemblée du Nord-Ouest n'a pas été aussi loin qu'elle aurait dû le faire dans les représentations qu'elle a adressées au gouvernement du Canada."

Parlant de la position des cultivateurs du district, le président a dit ensuite :

"Nous avons exporté un million de boisseaux de blé qui ont rapporté au cultivateur 30 cents ou même moins par boisseau. Y a-t-il aucun fermier qui vendrait du blé 20 ou 30 cents le boisseau, à moins d'y être pressé par une impérieuse nécessité ?

"Des milliers de fermiers et, par suite, de marchands sont incapables de faire face à leurs engagements. Dans les villes tout le monde se plaint que les affaires vont mal et vous ne pouvez ouvrir un journal sans y lire les plaintes des fermiers.

"Le taux d'intérêt sur hypothèque est maintenant de 8 à 9 pour cent, et celui des billets s'est élevé proportionnellement, ce qui montre bien l'état difficile dans lequel se trouve le pays.

"Voilà dans quelle position nous nous trouvons. Les politiciens auront beau aligner des chiffres pour montrer que le commerce du Canada augmente et pour montrer que nos exportations dépassent nos importations, etc. Ils ne trompent qu'eux-mêmes et ne réussissent qu'à démontrer les efforts désespérés des fermiers du Canada pour joindre les deux bouts dans des conditions qui ruineraient toute autre industrie à courte échéance."

Ce n'était pas une convention libérale. Le second de la résolution principale était le président de l'association conservatrice du lieu. Les résolutions demandaient une réduction radicale de la protection et l'adoption d'une loi semblable à l'Acte du commerce entre Etats. Mais le Parlement n'ira certainement jamais essayer une lutte avec les rois de chemins de fer qui font et défont les parlements.

Il y a dans le discours du président une courte allusion aux taux différentiels appliqués par notre prétendue grand'route nationale contre les producteurs de blé Canadiens au bénéfice des Américains.

C'est un sujet très important.

Le Pacifique s'est engagé à faire son possible pour coloniser le Nord-Ouest et à conserver son port d'hiver au Canada, St-Jean, Halifax ou autre port.

Mais il finit bientôt par se convaincre qu'il ne pouvait pas subsister avec le trafic seul du Canada, et commença à bâtir et à acquérir des lignes aux Etats-Unis. Pour se procurer le fret de ses clients américains, il lui fallut abaisser ses prix d'un point à un autre des Etats-Unis *via* Canada aussi bas que ceux de ses concurrents américains.

Ainsi, en transportant le blé du Dakota et du Minnesota de Minneapolis au Sault et à Sudbury, et de là à Boston, ou en transportant des marchandises de New-York à Minneapolis, le Pacifique établit ses prix, non pas d'après ceux qu'il fait payer aux Cana-

diens dans le Nord-Ouest où il possède virtuellement le monopole, mais d'après les prix des lignes américaines entre Minnéapolis, Boston et New-York.

Le résultat est qu'au lieu de favoriser le colon canadien qui doit supporter sa part des énormes emprunts fédéraux encourus par sa construction, le Pacifique surcharge ses prix pour ce qu'il apporte et pour ce qu'il enlève, à l'avantage des trafiquants du sud qui n'ont pas payé un sou pour bâtir le chemin.

De la même façon, pour s'assurer le trafic d'entrée et de sortie des ports américains comme Boston, le Pacifique laisse ses prix au-dessous de ceux qui sont exigés pour l'entrée et la sortie des ports canadiens comme St-Jean et Halifax ; et de fait, il emploie les ports américains en hiver au lieu des ports canadiens pour la plus grande partie de son trafic direct.

En un mot, le Pacifique a cessé d'être une ligne nationale pour pousser à nos dépens les intérêts américains à l'Est et à l'Ouest.

Le tableau suivant établi d'après les tarifs d'hiver de 1892-93 du Pacifique montrent clairement l'effet de ce tarif différentiel :

Tarif du blé de Winnipeg à St-Jean et Halifax, 63½ cents par 100 livres, ou 38 1-10 cents par boisseau.

Tarif du blé de Winnipeg à Boston, 54 cents par 100 livres ou 32 4-10 cents par boisseau.

Tarif du blé de Minnéapolis à Boston, 37½ cents par 100 livres ou 22 5-10 cents par boisseau.

Tarif des marchandises de première classe de St-Jean à Winnipeg, \$2.60 par 100 livres ; de Halifax à Winnipeg, \$2.68.

Tarif des marchandises de première classe de New York à Winnipeg, \$2.13 par 100 livres.

Tarif des marchandises de première classe de New York à Minnéapolis, \$1.30 par 100 livres.

Une grande quantité de blé est transporté en hiver des ports canadiens et américains vers l'Est. Si le parlement avait pu supposer que l'expéditeur et l'importateur au Manitoba et dans les ports américains de l'Atlantique auraient à supporter des tarifs différentiels aussi ruineux, il est certain qu'il n'aurait pas voté cent millions pour construire le Pacifique Canadien. Nous aurions économisé notre argent et ne nous serions pas trouvés plus mal au sujet des prix en nous servant des lignes américaines comme route de terre du Manitoba, et en employant notre propre chemin de Pembina et Winnipeg au pays des prairies, comme le proposaient Messieurs Blake et Macpherson.

Il est certainement vrai, comme l'affirment M. Van Horne et ses journaux, que Minnéapolis est plus près du bord de la mer que Winnipeg ; que s'il faut maintenir la ligne au Canada il importe d'obtenir du fret américain en baissant les prix au niveau des prix américains ; qu'il y a à l'Est de Winnipeg un immense désert dans lequel il est impossible de trouver du fret ; que St-Jean et Halifax sont trop éloignés et trop dépourvus de facilités comme lignes de chemin de fer pour entrer en ligne de compte dans le trafic de blé et de marchandises du Nord-Ouest.

En admettant tout ceci et tout ce que l'on peut

dire pour la défense du Pacifique, il n'en subsiste pas moins un fait, c'est que les Canadiens sont victimes d'une confiance mal placée.

Mais comment nous débarrasser de ce pesant fardeau dans notre situation politique actuelle ? Comment nous débarrasser de nos dettes Fédérale et Provinciale de façon à lutter à armes égales avec les Américains, lorsque leur dernier bon aura été racheté, ce qui arrivera dans un avenir qui n'est pas éloigné.

Notre dette a toutes les tendances à grossir, et il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire que si elle continue à s'enfler tandis que la dette américaine s'éteint, nous continuerons à constater une émigration sans cesse grandissante et à recevoir bien peu d'encouragement de la part des capitalistes étrangers.

(A continuer)

LA REPUBLIQUE.

M. Steeg vient de consentir, à la demande de tous ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre lors du Banquet de la St. Jean Baptiste, à reconstituer le magistral discours qu'il a prononcé en répondant à la Santé de la France.

De ce discours nous extrayons le patriotique passage suivant :

" La France se porte bien : elle a une santé robuste. Ce n'est pas une nation languissante ou légère celle qui a fait la grande révolution de 1789 et qui a ouvert au monde l'ère nouvelle, l'ère de la démocratie. Ce n'est pas une nation légère celle qui a lutté avec tant de vigoureuse persévérance pour faire triompher sa glorieuse devise : Liberté, égalité, fraternité!...

" Oui, suivez vos destinées, quelles que soient celles auxquelles le mystérieux avenir vous appellera ; la France suivra les siennes ; elle continuera à creuser le noble sillon que la révolution lui a tracé, où croîtront pour le bien du genre humain tout entier, les germes vivaces de la liberté et du progrès! "

Là-dessus, grande colère des ultramontains qui sont désolés de voir que personne ne proteste.

Tardivel s'arrache les cheveux et s'écrie :

Et l'on viedra nous dire, ensuite, que les idées libérales de l'Europe n'ont aucune prise sur les Canadiens-français !

Voyons, messieurs les ultramontains, mais il n'y a que vous qui puissiez dire cela et vous en plaindre !

Certainement les idées libérales arrivent au Canada et, à grands pas.

Voyez plutôt le *Pionnier* de Sherbrooke, un pieux organe qui cite la France républicaine comme modèle d'honneur.

" Ce que la France ne possède pas, dit-il, ou ne tolère pas, ce sont les traîtres à la cause nationale. Si l'un de ses enfants se permettait d'insulter son drapeau ou

cherchait à compromettre son honneur, il serait vite mis au rang des félons."

Mais ce n'est pas tout.

Chez nos bons castors on n'a peut-être pas lu le discours prononcé à l'Élysée par Mgr. Lescot, lorsque le président Carnot lui a remis la barette.

C'est un morceau que ces messieurs auront du mal à digérer.

La tâche nous est offerte, à mon éminent collègue et à moi, dans un moment où il est permis d'affirmer que le Vatican n'a jamais été plus près du cœur de la France.

A la tête de ce pays bien-aimé, dans lequel s'incarnent toutes nos ambitions humaines, nous saluons le magistrat intègre dont la haute intelligence, la ferme droiture et l'inattaquable loyauté suffiraient à faire l'honneur d'un gouvernement, si déjà les vertus de famille, religieuses et civiles, qui brillent d'un particulier éclat dans sa maison, n'avaient jeté la lumineuse auréole sur ce siège souverain, le plus envié du monde, quelque nom qu'il porte.

Si après cela Tardivel n'est pas obligé de porter perruque, c'est qu'il n'a guère peur des mouches.

En somme, la *gueuse*, l'*infâme*, la *satanique* fait son chemin.

FRANC.

MIROIR A CROCODILES.

HISTOIRE DE CHASSE.

Non pas chasse aux perdreaux, lièvres ou chevreuils, mais chasse sérieuse aux bêtes pour lesquelles est nécessaire une bonne balle à pointe d'acier, car sir William Howlett, baronnet, onques ne tira coup de feu chargé de plombs, fût-ce chevrotines ou double zéro. Quand sir William veut dîner d'une grouse, d'un dindon sauvage ou d'un lièvre blanc, suivant le pays, il envoie son domestique à la chasse.

Depuis vingt ans le gentleman, riche, célibataire, court le monde, carabine en main : Tigres de l'Indre, lions de l'Atlas, ours du pôle, jaguars des forêts vierges, figurent méthodiquement rangés sur son carnet de chasse à la place où d'autres inscrivent : lapins, six ; bec-figues, vingt-trois. Tous les deux ans, sir William vient passer quatre mois à Londres ; il commande des vêtements de chasse anglais, des bottes anglaises ; renouvelle son assortiment d'armes anglaises, regrette es décès survenus parmi ses amis anglais, reprend

pied au cercle et puis disparaît pour vingt nouveaux mois.

Nous avons été présentés l'un à l'autre par Bombonnel, dans sa lionnerie de Bouïra. On sait que le célèbre tueur de panthères avait installé en pleines montagnes algériennes un "établissement" très bien fréquenté par les grands fauves d'Afrique, où de belles chasseresses sont venues chercher les fortes émotions inséparables de la chasse aux bêtes féroces, même quand le drame se joue dans "l'établissement" *ad hoc*.

Là-bas dans la grande solitude, une nuit où il n'y avait pas de lion, nous avons passé toute une soirée à écouter sir William qui racontait ses chasses avec un flegme britannique. Cet homme vous dit : "J'ai toujours eu de bons résultats en tirant l'éléphant non pas au défaut de l'épaule, mais à la gorge, *quand il charge sur moi*," du ton dont je dirais : "Il faut viser le lièvre aux pattes, *quand il vient sur vous*." Et si vous objectez, sir William affirme :

"C'est très simple de le faire se tourner contre vous, il suffit de *siffler*." Le jour où vous trouverez, même de flanc, en présence d'un éléphant furieux essayez de siffler, et vous m'écrirez si c'était en *ut* majeur.

Sir William NE MENT JAMAIS, même quand il raconte des histoires de chasse, ce qui lui arrive d'ailleurs très peu, et en présence seulement de rares privilégiés.

Quand je le rencontrai, il venait du haut Nil, où il avait passé six mois sur les hippopotames et les crocodiles, ne quittant le fleuve que pour faire de courtes excursions dans l'intérieur, lorsque par hasard des indications dignes de foi, apportées par des indigènes, signalaient un couple de rhinocéros à quelques dizaines de lieues.

Sir William était au mieux avec les tribus ; les commencements seuls étaient parfois difficiles, mais le gentleman avait des manières persuasives : un jour qu'un nègre ivre brandissait contre lui une sagaie, sir William boxa le nègre, prit la sagaie, la lança en l'air, ramassa sa carabine et coupa le bois en deux. Les nègres tombèrent à plat ventre ; puis, quand ils s'aperçurent que le blanc n'en voulait qu'aux bêtes mal-faisantes, ils le respectèrent, lui fournirent tout ce dont il avait besoin et pleurèrent son départ.

Le tempérament anglais est colonisateur.

Donc, le carnet de sir William ne mentionnait que des hippopotames, des rhinocéros et des caïmans, sauf un lion et deux lionnes, tués le même jour "pour rendre service à un kraal". Tel un chasseur artiste ne tire que la bécasse en avril, laissant en paix levrauts et pariades, mais fusillant la bête puante qui passe à portée.

Sir William, carabine en main, n'en est pas moins un observateur ; il nous décrivait les mœurs de ses récents adversaires avec un calme inaltérable.

Ce Toussenet des animaux féroces m'a appris que l'hippopotame est aussi placide qu'un bœuf quand on ne l'attaque pas ; le rhinocéros est ombrageux et méchant, il charge, dès qu'il voit l'homme, et si la balle n'entre pas dans l'œil... Le crocodile, lui, est

rusé : hardi contre les nègres nus, dont l'odeur le tente, il se méfie du blanc vêtu, et plonge hors de portée.

— Mais alors, sir William ?...

— Oh ! j'avais trouvé le moyen.

— Aah !

— Parfaitement. *Je louais* dans un kraal un négrillon, que mon domestique apportait au bord de l'eau ; nous l'attachions à un piquet, avec une corde plate en paille de riz pour ne pas le blesser, et j'attendais caché à vingt pas.

— Et ?...

— L'enfant s'ennuyait, pleurait, le crocodile entendait, sortait et s'avançait pour happer le baby ; j'attendais qu'il fût très près, qu'il crût n'avoir plus qu'à ouvrir ses mâchoires pour le lunch, et paf ! derrière l'oreille !

— Mais c'est épouvantable, ce supplice de la terreur infligé à l'enfant !

— Oh ! j'avais soigné de le choisir assez petit pour qu'il ne comprenne pas le danger ; quelques-uns essayaient pourtant de se sauver, mais j'en ai vu rire et s'avancer vers la bête ; si bien que s'ils n'avaient pas été attachés, *ils n'auraient gêné pour tirer.*

— Mais si vous aviez manqué !

— Je ne manque pas.

— Mais si votre arme avait raté ?

— Une carabine de Purdey ne rate pas.

— Pourtant si un incident quelconque était venu retarder votre coup de feu ?

— Un incident ne retarde pas. On tire d'abord, on voit l'incident après.

— Mais un deuxième crocodile...

— Le deuxième crocodile se sauve, je recharge en trois secondes, et paf ! derrière l'oreille ! Les autres plongent.

— Sapristi ! mais enfin supposez...

— Je ne suppose pas.

M. CHAMPIMONT.

LES PAROLES RESTENT

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Paul Hervieu autrement que par ses livres : je ne connais de lui qu'une pièce et je la trouve originale et intéressante sur son titre seul : *Les paroles restent*. Au vrai, n'est-ce point là, un titre bien expressif et bien cruel dans notre société contemporaine, si acharnée, j'allais dire si enragée à médire ? Nous sommes très loin du *Méchant*, de ce bon Gresset, très loin même du fameux couplet de Basile sur la calomnie, à la scène 8 de l'acte II du joyeux *Barbier*. "La calomnie, Monsieur ! Vous ne savez point ce que vous dédaignez ; j'ai vu les plus honnêtes gens près d'en être accablés..."

La calomnie du monde, celle des salons, est déjà bien maligne et bien venimeuse. Ah ! la triste besogne que celle de ces langues, souvent légères, et quelquefois naïves, mais rarement, que le peuple appelle des mauvaises langues ! Il y a, en effet, des langues mauvaises et empoisonnées qui se réjouissent de distiller et de répandre leur venin. Si du moins on pouvait connaître le serpent, aller droit à lui, et lui mettre le pied... sur la tête ! Mais où le prendre ? Il se perd dans la masse ; il se dissimule derrière des inconnus, ou il est abrité par des complices. On a peur de lui, on se sert de lui. On le cache surtout aux victimes qu'il a

blesées, sans qu'elles puissent savoir qui les a mordues. Nous frôlons à chaque instant, "dans le meilleur monde", et même dans la société bourgeoise, la plus saine de toutes, à Paris comme en province, un nid de vipères, silencieuses et assoupies.

Je plains ceux qui débitent ou qui écoutent les médisances auxquelles ils donnent volontiers le nom d'historiettes. J'en méprise quelques-uns. Mépriser n'est point punir, malheureusement. Nous avons presque tous, même les meilleurs et les plus droits d'entre nous, une sorte de mollesse, patiente ou frivole, quand il s'agit non pas de colporter, mais simplement de recueillir une de ces anecdotes malfaisantes qui peuvent perdre de réputation un innocent. "On m'a dit... On dit partout... Avez-vous entendu dire ?..." Nous nous contentons, à bon marché, de cette formule courante, commode et vague, qui devrait faire sauter de colère, quand on y songe. "On dit..." Mais qui dit ? Nommez l'auteur ! "partout..." Mais où ça ? Désignez le lieu ! "Avez-vous entendu dire ?..." Eh ! non, certes, mais vous venez de me l'apprendre, ne le tiendriez-vous pas, vous-même, d'un drôle ou d'un sot ?

Les drôles ne sont pas rares, — c'est presque une profession ; les sots, non plus, — c'est toujours une majorité. Il y a ainsi par le vaste monde un choix de gredins qui est sûr de plaire à une masse d'imbéciles en semant sur son chemin le mensonge et la calomnie. Ils comptent sur la bêtise humaine, et ils n'ont pas tort ; ils comptent aussi sur l'amour propre qui ne fait jamais la sourde oreille : on aurait peur de paraître n'être pas au courant, de passer pour un provincial ou pour un naïf, ignorant tout, même ce qu'on ne sait pas ; ils comptent enfin sur la malveillance, sur la méchanceté, sur la jalousie, sur toutes les vilaines passions, basses mais communes, qui facilitent leur vilain métier aux inventeurs de scandale et aux colporteurs de mauvais bruits. — L'Évangile a dit vainement : "Malheur à celui par lequel le scandale arrive." Ne soyons pas des âmes évangéliques, si vous voulez : c'est trop délicat ; mais soyons au moins des âmes franches.

Si la franchise était bannie du reste de la terre, ce n'est pas dans les mœurs politiques d'après ce qu'on la retrouverait. Il y en a eu rarement de plus tristes. Il ne souffle pas seulement sur notre pauvre pays un vent d'anarchie ; on y respire, comme "aux plus mauvais jours de notre histoire," (oh ! mon Dieu je sais bien que la phrase est vieille, mais la chose aussi) un air empesté de méfiance et de délations. Si nous croyons nous relever et nous distinguer ainsi, si nous pensons nous honorer nous-mêmes à nos propres yeux, nous sommes des créatures bien naïves et bien détraquées. Nous perdons chaque jour un peu plus le sens de l'honneur et la religion du respect. Ne me dites pas que ce sont là de grands mots. Vous pensez au fond comme moi, vous qui me lisez, et je ne fais qu'exprimer votre opinion ; c'est même pour cela, et parce que je me sens d'accord avec vous, que j'ose protester, en votre nom et au mien, contre ce flot malpropre qui nous envahit. Si la boîte aux lettres d'un journal ou d'un journaliste devient une boîte aux ordures ; si nous nous mettons à nous épier, à nous soupçonner ou à nous dénoncer les uns les autres ; si le fin du fin de la politique consiste à déshonorer ou à éclabousser ses adversaires ; s'il n'y a plus de réputation assez bien établie, d'intégrité assez sûre pour être à l'abri d'une accusation lancée un beau jour par un aventurier, criée ensuite par des énergumènes, et acceptée, puis grossie, par des badauds, il ne restera bientôt qu'un parti à prendre s'éloigner des écuries d'Augias et attendre, sinon appeler un coup de balai.

Nous avions jadis plus de bon sens et plus de sang-froid ; nous sommes en train de perdre l'un et l'autre. Réagissons un peu, il en est temps. Tâchons de retrouver notre bon

jugement, notre jugement sain, qui est une des conditions essentielles de la vie. Ne croyons pas, ne laissons pas croire que nous sommes environnés de gens pourris et vendus, que nous participons nous-mêmes à cette pourriture et que, si nous ne sommes pas vendus, c'est parce que nous n'avons pas encore trouvé acquéreur à juste prix. Ne jouons ni les sceptiques, ni les austères ; n'ayons, autant que possible, ni de prudence, ni "veulerie". Mais défendons-nous et défendons nos amis, quand on les attaque devant nous, avec toute notre énergie. Ayons un peu plus de foi dans notre conscience et dans celle des honnêtes gens que nous fréquentons. N'hésitons pas à prendre le parti de l'honnêteté qui nous est connue, et, si l'occasion s'en offre à nous, ne craignons pas de relever vertement les mauvais propos. Faisons face à la calomnie, quand elle essaiera de mordre, en notre présence, à ceux que nous sommes sûrs diestimer. Mettons très résolument les gens en demeure de parler net, au lieu de procéder par des insinuations détournées, et forçons-les, s'ils ne trouvent rien de probant (comme cela se rencontre neuf fois sur dix), à une rétraction publique. Si nous ne disons rien, si nous ne répliquons rien, si nous nous abandonnons par timidité ou par intérêt, en ayant l'air d'éviter la contagion et de fuir le grand jour, la partie sera trop belle pour ces calomniateurs qui n'ont rien à perdre que leurs paroles.

Et "les paroles restent" où elles ont chance de rester, si elles ne sont pas démenties et châtiées instantanément. Organisons une Ligue, publique ou non, dont tous les honnêtes gens seront sociétaires et solidaires, contre la diffusion de ces calomnies qui commencent par un coup de langue et qui finissent par ressembler à un coup de poignard... dans le dos. Je relis beaucoup depuis quelque temps les œuvres politiques d'André Chénier et j'y trouve à chaque page des enseignements. Notre époque, comme vous le savez, n'est pas sans offrir de nombreuses analogies avec celle où il a vécu et où il est mort, assassiné, lui aussi, par la calomnie et par la haine. Relisez son interrogatoire, cet interrogatoire honteux pour les juges, conduit par des bourreaux qui étaient des ânes. On lui demande dans quelle rue demeurait "la citoyenne" Trudaine, son amie. Ici je transcris littéralement, texte et orthographe :

"A répondu sur la place de la Revolution la maison à Cottée.

A lui demandé comment il connoit la maison à Cottée et les citoyen qui demuroit alors.

A répondu quil est leure amie de l'infance.

A lui represanté quil nest pas juste dans sa reponse attendue que place de la Revolution ny a pas de maison qui se nome la maison à Cottée donc il vien de nous déclarés.

A répondu quil entendoit la maison voisine du citoyen Letems.

A lui reperesentes quil nous fait des frase attendue quil nous a repettes deux fois lo maison à Cottée.

A reperesentes quil a dit la vérité "

Ne croyez-vous pas qu'il faudrait empêcher le retour de ces confusions et la réédition de ces inédictes ? "S'il n'y a pas de maison qui se nome la maison à Cottée", pour parler comme les accusateurs publics de ce temps-là, ne les laissons pas, même par dégoût, répandre leurs sottises ou leurs méchancetés, sans nous défendre. "Potin" du monde et "cancans" de la politique, médisances de salons et de couloirs, soyons plus sévères à tout cela et à l'engeance qui en vit ou qui s'en amuse. Méfions-nous des bavards, gardons-nous des indiscrets et punissons les diffamateurs. La société n'en sera que plus propre et la vie plus nette.

S.

Au lieu de la Musique de la Garde Républicaine de Paris, qui avait été annoncée comme devant visiter l'Exposition de Chicago, c'est le chœur de la Chapelle Sixtine de Rome qui se fera entendre.

C'est moins dangereux pour les maris de Chicago.

Un certain paroissien de St. Bruno, Comté de Chambly, a cru bon de saisir l'occasion de la confirmation pour faire sa cour à Monseigneur Fabre en nous lançant ce qui suit :

"Nous reconnaissons la suprématie de l'Eglise dans son pouvoir doctrinal, parce qu'elle est d'institution divine, et nous désavouons toute ingérence de la puissance civile dans ses affaires disciplinaires. Des circonstances, il semble, nous autorisent à faire, ici, devant vous, cette profession de foi."

Nous voudrions bien savoir pourquoi nous n'aurions pas aussi bien le droit que M. le notaire Berthiaume d'employer les tribunaux civils pour nous sortir d'embarras.

Tous nos petits Veillot canadiens ont jeté les hauts cris parce que l'hon M. Laurier avait rappelé que leur père putatif, qui toute sa vie pesta contre le progrès, fut enchanté de recevoir à ses derniers moments la bénédiction papale par télégraphe.

Mais, il y a mieux que cela.

La *Semaine Religieuse* de Québec annonce que lors du congrès eucharistique à Jérusalem, au dessus des lieux saints se dressait une croix lumineuse gigantesque formée de lumières électriques !!!

Progrès moderne, voilà bien de tes coups.

Lundi après-midi, la foudre est tombée sur l'écurie de M. l'abbé Maynard, curé de St-Edouard, comté de Napierville.

L'écurie a été réduite en cendre. Les habitants du village ont eu beaucoup de peine à sauver le presbytère. Il a fallu sortir l'ameublement et la lingerie, qui ont beaucoup souffert de la pluie.

L'église a été également atteinte par la foudre, qui, heureusement, n'y a pas mis le feu. Le clocher seul a quelques dommages de peu de conséquence.

Ces accidents aux églises et presbytères se renouvellent avec une douloureuse fréquence.

L'abbé Marré pourrait peut-être nous donner la portée de ces enseignements.

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,509,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en les plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

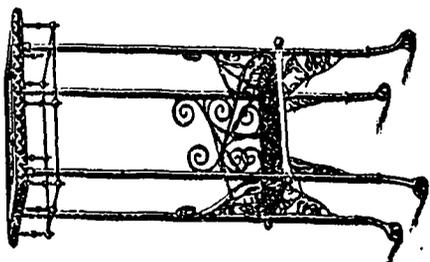
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

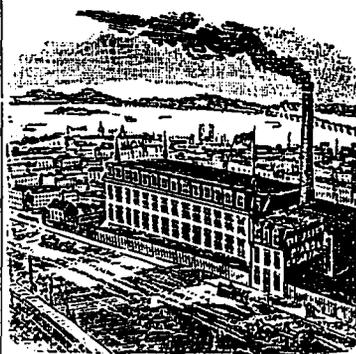
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seules ont été faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel.

LE SUN,

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,046.64
Augmentation sur l'année précédente.....	4,404,081.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,566,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,664,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,867.81
Augmentation sur 1891.....	214,693.4
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,126.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2,983,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,424.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,526.39
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T.B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.

